

## Mise à disposition gratuite du vaccin contre le zona pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les personnes avec des immunodéficiences (12.04.2023)

Communiqué par : ministère de la Santé

Suite aux recommandations du Conseil supérieur des maladies infectieuses (CSMI), le vaccin «Shingrix», qui vise à réduire la fréquence du zona, va être mis à disposition gratuitement par la Direction de la santé à partir d'avril 2023. Le vaccin sera disponible pour distribution aux médecins dans les prochains jours. Les patients qui répondent aux critères de la vaccination et qui souhaitent se faire vacciner contre le zona sont priés de contacter leur médecin traitant.

Selon les recommandations du CSMI, la vaccination est recommandée pour les personnes suivantes:

- Les adultes ayant 65 ans et plus, avec administration de 2 doses espacées de 2 à 6 mois;
- Les adultes âgés d'au moins 18 ans qui sont ou seront immunodéficients à cause d'une maladie ou d'un traitement, avec administration de 2 doses espacées de 1 à 2 mois.

Les personnes entre 50 et 65 ans peuvent également se faire vacciner, selon les indications de la notice du vaccin. Toutefois, pour cette catégorie d'âge la vaccination n'entrera pas dans le cadre du programme vaccinal national et ne sera pas mise à disposition gratuitement par la Direction de la santé. Ces personnes devront s'adresser à leur médecin traitant pour obtenir une prescription médicale du vaccin et l'acheter par la suite en pharmacie.

Le zona est une éruption cutanée avec des vésicules, qui est souvent douloureuse. L'éruption survient habituellement sur une seule partie du corps et peut durer plusieurs semaines. Le virus responsable du zona est le même que celui de la varicelle. Lorsqu'une personne a eu la varicelle, le virus reste au sein de son organisme au niveau des ganglions nerveux. Il peut arriver qu'après plusieurs années, lorsque le système immunitaire s'affaiblit, à cause de l'âge, d'une maladie ou d'un traitement spécifique, ce virus puisse provoquer un zona.

Le vaccin Shingrix aide ainsi à réduire la survenue d'épisodes de zona et des névralgies post-zostériennes (NPZ), qui sont des douleurs très fortes, de longue durée, apparaissant à la suite d'un zona.

En cas de questions sur le vaccin, il est recommandé d'en parler à son médecin.

Pour en savoir plus:

- Les recommandations du CSMI peuvent être consultées sur sante.lu sous la rubrique «Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses (CSMI)» des recommandations nationales de l'«Espace Professionnel».
- Plus d'informations sur le vaccin et sur la notice pour les patients sont disponibles sur sante.lu dans dossier thématique, «vaccination».